

En mouvement

Bulletin interne du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Vol. 8 / N° 25 / 14 mars 2023



Tragédie à Amqui : des ressources pour vous aider

L'événement tragique qui est survenu hier à Amqui peut créer des inquiétudes et des préoccupations additionnelles pour vous, votre famille et vos collègues. Pour vous soutenir dans cette période difficile, différents outils sont mis à votre disposition.

Équipe de soutien psychologique et veilleurs

L'équipe de soutien psychologique du CISSS est actuellement présente à Amqui pour soutenir nos employés et médecins qui ont été directement touchés par l'événement. Sur tout le territoire, le réseau des veilleurs est également mobilisé afin d'offrir du soutien à tous les employés et médecins qui en ressentiraient le besoin. Les veilleurs sont présents dans toutes les directions et plusieurs installations de notre organisation. Pour connaître la liste des veilleurs de votre secteur, [consulter ce fichier](#).

Info-Social - 811, option 2

La ligne de soutien psychosocial 811, option 2, est là pour toute personne touchée directement ou indirectement par l'événement. Gratuite et confidentielle, elle est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

PAE

Pour un soutien psychologique, il est recommandé de faire appel au programme d'aide aux employés (PAE). Ce service gratuit et confidentiel, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, est entièrement confidentiel.

• Téléphone : 1 855 612-2998

• Clavardage : [via plateforme LifeWorks](#) (pour s'inscrire, entrez votre code d'invitation : BSL-Matricule (ex. : BSL-99999))

LifeSpeak

La plateforme LifeSpeak vous propose différentes capsules vidéo abordant les thèmes suivants :

- [Qui peut vivre un état de stress post-traumatique?](#)
- [Qu'est-ce qu'un état de stress post-traumatique?](#)
- [Comment réagir quand on est témoin d'un événement traumatique?](#)
- [État de stress post-traumatique : comment soutenir un membre de ma famille?](#)
- [État de stress post-traumatique : questions et réponses](#)

Fiches psychosociales

Les fiches ci-dessous sont des outils d'information pour les personnes ayant été confrontées de près ou de loin à un événement à potentiel traumatique. Elles présentent de l'information sur les réactions fréquentes, les symptômes de l'état de stress post-traumatique ainsi que des pistes pour prendre soin de soi.

- [Un sinistre est arrivé - Fiche générale](#)
- [J'ai été confronté à un événement traumatique - Personne adulte](#)
- [Mon enfant a été confronté à un événement traumatique](#)
- [En tant qu'intervenant, j'ai été confronté à un événement traumatique](#)
- [La gestion du stress chez les intervenants, les gestionnaires et les bénévoles en contexte de sinistre](#)
- [Je suis en deuil à la suite d'un sinistre](#)

Finalement, nous tenons à saluer le dévouement du personnel, des médecins et des intervenants qui se sont rapidement mobilisés hier pour offrir les soins aux personnes admises, aux proches ainsi qu'aux témoins de ce drame.

Inauguration de la Maison des aînés et alternative de Rivière-du-Loup

La conférence de presse annonçant l'inauguration de la Maison des aînés et alternative (MDAA) de Rivière-du-Loup s'est tenue le vendredi 3 mars 2023.

M. François Legault, premier ministre du Québec, a procédé à l'inauguration. Il était accompagné de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, Mme Sonia Bélanger, de la députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata, Mme Amélie Dionne, du président-directeur général du CISSS du Bas-Saint-Laurent, le Dr Jean-Christophe Carvalho et de la gestionnaire responsable de la MDAA, Mme Marie-Hélène Fillion.

Pour avoir accès à ces liens à la maison ou sur votre appareil mobile, utilisez le cissbsl.com/bulletin

Inscription au tableau de l'OIIQ : date limite le 15 mars (sans frais de retard)

Infirmières et infirmiers, il vous reste peu de temps pour vous inscrire au [Tableau 2023-2024](#) de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

L'inscription vous permet d'exercer à titre d'infirmière ou d'infirmier et d'utiliser le titre réservé à la profession infirmière : Inf.

La date limite pour vous inscrire, remplir votre déclaration annuelle et procéder au paiement de votre cotisation, sans frais de retard, est le 15 mars 2023 à 23 h 59.

Pour ce faire, [visitez sans tarder le \[oiiq.org\]\(https://oiiq.org\)](#)

INSCRIPTION
TABLEAU OIIQ
2023-2024



Formation obligatoire sur la cybersécurité

Nous vous invitons à suivre les deux capsules de formation obligatoire sur la cybersécurité!

Les capsules sont présentées sur l'ENA. Elles sont intéressantes et animées de façon interactive avec les participants! [Pour y accéder, rendez-vous au professionnels.cissbsl.com, section Formations et conférences.](#)

Nomination du commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services, secteur ouest

La présidente du conseil d'administration du CISSS du Bas-Saint-Laurent, madame Louise Bolduc, annonce la nomination de monsieur Maxime Rioux à titre de commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services pour le secteur ouest.

Monsieur Rioux est détenteur d'un baccalauréat en travail social de l'Université du Québec à Rimouski. Depuis 2020, il occupait le poste de chef de service aux départements

de pédiatrie – court séjour, continuum santé mentale jeunesse et Aire ouverte, pôle ouest.

Monsieur Rioux entrera en poste au cours des prochaines semaines et son port d'attache sera dans Les Basques. Les membres du conseil d'administration ainsi que de la direction du CISSS du Bas-Saint-Laurent lui souhaitent la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions.



Maxime Rioux
Commissaire adjoint aux plaintes et à la qualité des services pour le secteur ouest

Respect des zones de stationnement

Depuis quelque temps, nous remarquons que des utilisateurs se stationnent dans les voies de circulation, les zones de déneigement (dépôt à neige) et les zones gazonnées. Afin de faciliter le travail des entrepreneurs en déneigement et par souci de sécurité, il est interdit de se stationner dans ces

zones. Les utilisateurs inscrits sur la plateforme de la SPAQ doivent utiliser les espaces de stationnement réservés.

Le non-respect de ces consignes pourrait mener à un remorquage de votre véhicule à vos frais.

Pour toutes questions, veuillez contacter le technicien en

administration à la gestion des stationnements, au stationnement.dst.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca.

Merci de votre précieuse collaboration.

Fin d'année financière – Comptes de dépenses Web

Afin d'assurer la comptabilisation adéquate des comptes de dépenses qui affectent l'année financière se terminant le 31 mars, nous vous demandons de finaliser tous vos comptes de dépenses Web (dépenses encourues) dans la paie finissant le 25 mars 2023.

Nous comptons sur votre collaboration afin de limiter au minimum les comptes de dépenses à traiter pour la paie finissant le 8 avril 2023, et ce, considérant le court délai dont nous disposons pour le traitement.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les aide-mémoires disponibles dans [Documents d'encadrement > Centre d'information > DRF](#), sous l'onglet Remboursement des frais de déplacement, ou contacter le personnel du Service des comptes à recevoir de votre MRC.

TikTok

En raison d'enjeux évoqués en matière de cybersécurité quant à l'utilisation de TikTok, le gouvernement du Québec a confirmé son intention de l'interdire sur les appareils mobiles de ses fonctionnaires. Cette décision est applicable depuis le 28 février 2023.

À la lumière des recherches et des analyses faites en

matière de cybersécurité, il est obligatoire que chaque utilisateur procède au retrait de l'application TikTok de l'appareil mobile mis à sa disposition par le CISSS du Bas-Saint-Laurent.

De plus, il est dorénavant interdit d'installer cette application sur tout appareil mobile utilisé par le personnel ou mis à sa disposition.

Nous recommandons également d'appliquer cette directive dans le cas d'un appareil personnel utilisé à des fins professionnelles.

Pour toute question, prière de contacter l'équipe de sécurité informatique à l'adresse suivante : equipe.securite.dri.cisssbsl@sss.gouv.qc.ca.

Nos usagers et leurs droits : notre priorité



Consultez la capsule n° 5 intitulée « Formation sur le rôle du Commissaire aux plaintes et à la qualité des services »

Page d'accueil de l'intranet : [Mon CISSS > Plaintes et qualité des services > Publications](#)

Travaux au CHSLD de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

La Direction des services techniques (DST) désire vous informer que des travaux de rénovation débuteront le 13 mars au CHSLD de Saint-Louis-du-Ha!-Ha!

Le projet d'une durée d'environ 10 mois permettra, entre autres, d'effectuer des travaux dans les secteurs du salon et de la salle à manger et de réaménager les salles de bain et de douches.

Notre démarche d'agrément

Du 27 au 31 mars prochain, les équipes de la DPDI-TSA-DP et de la DPSAPA accueilleront huit visiteurs d'Agrément Canada.

Pour toutes les informations concernant la démarche agrément, nous vous invitons à consulter la section intranet : [Amélioration continue](#).

